



Déposé le 11-06-2013

No. : ESSS-035

Secrétaire VR

Le lundi 10 juin 2013

M. Bergman
Président
Assemblée nationale du Québec-Assemblée spéciale

Objet : Propos de M. Paul Perrotte lors des consultations particulières concernant la gestion du Centre hospitalier de l'Université de Montréal par l'actuel directeur général

M. le président,

En regard des propos tenus par M. Paul Perrotte lors de l'Assemblée nationale spéciale, en tant que présidente du comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) au CHUM, je tiens à préciser les points suivants :

En lien avec le propos de M. Paul Perrotte, soit :

« Les départs ne se comptent plus et nous privent d'individus d'expérience. J'aimerais souligner que cette préoccupation est partagée par le conseil multidisciplinaire ainsi que le conseil des infirmiers et des infirmières, deux regroupements qui sont définis par la loi au sein de l'institution. Le CMDP craint donc que, malgré un bilan financier en équilibre, la loi n° 100 ne puisse être respectée et que des coupures dans les soins aux patients soient potentiellement inévitables. »

J'aimerais apporter la précision que la préoccupation du CII se situe au niveau de la pénurie de personnel, pénurie qui se vit depuis plusieurs années, et qui affecte le réseau québécois de la santé, et qui n'est pas particulière au CHUM.

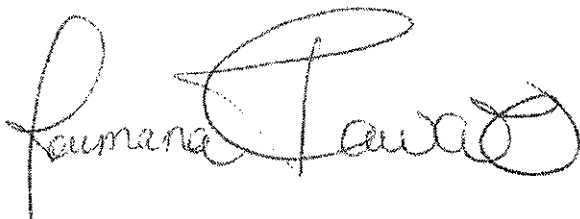
De plus, en lien avec le propos suivant :

« Nous avons constaté que si la nature des échanges et des positions divergent avec ceux et celles de la direction générale, cette dernière, au lieu de tenter de comprendre, échanger, portera son attention vers d'autres groupes d'influence, comme la table des chefs de département ou quelque conseil expert. Cette façon de faire ne sème que discorde et dissension. Une stratégie de division et de manipulation des groupes d'intérêt ne peut mener à une collaboration. En effet, nous tenons à souligner à nouveau que les inquiétudes et les problématiques soulevées par le CMDP sont également partagées par le conseil multi et le Conseil des infirmières et des infirmiers. »

Le CII travaille en partenariat avec différentes directions, et lorsqu'il s'avère pertinent, émet des recommandations aux différentes instances en regard de divers dossiers en lien avec le mandat du CII. À ce jour, nos recommandations sont bien reçues. De plus, il y a une volonté de la direction générale de nous inclure dans les différents travaux en cours qui concerne la pratique infirmière ; et toute demande de notre part de se joindre à divers comités de la direction générale est accueillie favorablement. La stratégie de division et de manipulation exprimée par M. Paul Perrotte ne peut donc pas être partagée par le CII.

Il m'apparaît important d'apporter ses clarifications et demeure disponible pour toutes questions supplémentaires.

Vous remerciant de l'importance que vous accorderez à cette lettre, veuillez recevoir mes salutations les plus distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joumana Fawaz'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'J' and 'F'.

Joumana Fawaz, inf, B.sc.inf.
Conseillère en soins spécialisés
Présidente du comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers
CHUM